

encombre. En rentrant de Londres, le ministre australien des marchés et des transports, Parker John Maloney, s'arrête à Ottawa pour mieux étudier les grandes lignes de la nouvelle entente. Bennett et lui sont d'accord pour que celle-ci repose sur deux principes : premièrement, dans les domaines où les deux pays se font concurrence, les producteurs nationaux seront protégés adéquatement; deuxièmement, «chaque dominion devra s'efforcer de déplacer vers l'autre sa source d'importation pour les marchandises qu'il ne produit pas et qu'il achète actuellement à des pays étrangers».<sup>16</sup>

Aux termes de l'entente commerciale de 1931, le Canada reçoit les avantages du tarif préférentiel britannique sur 425 des 433 postes du tarif australien. Il obtient également d'importantes concessions sur le bois et les machinés agricoles. En retour, il accorde à l'Australie les avantages de son propre tarif préférentiel britannique et augmente les marges de préférence dont profitent les raisins secs et les raisins de Corinthe australiens. Les effets de l'entente sur le commerce bilatéral sont très importants, mais inégaux. De 1931 à 1935, les exportations canadiennes vers l'Australie triplent presque, et la part du Canada dans le marché australien passe de 2,3 p. 100 à 5,7 p. 100 en 1935.<sup>17</sup> Cela amène le Canada à y ouvrir une deuxième délégation commerciale en 1936.

Quant au commerce australien, il est loin de prospérer au même rythme en vertu du nouvel accord. De 1931 à 1935, les exportations australiennes vers le Canada connaissent une progression inférieure à 50 p. 100. De fait, certaines marchandises importantes, dont le beurre, la viande et les fruits en conserve, perdent du terrain au cours de cette période. L'Australie presse Ottawa d'étendre l'accord, mais sans grand succès. Le mécontentement de l'Australie à l'égard de la politique commerciale canadienne s'aggrave subitement lorsque Mackenzie King est réélu, en 1935. La dépression avait renforcé l'opposition de ce dernier à la préférence impériale et il était impatient de libéraliser le commerce avec les États-Unis. L'entente commerciale Canada/États-Unis de 1935, qui réduisait la préférence tarifaire sur les fruits secs d'Australie, n'était pas précisément destinée à plaire aux décideurs australiens, dont l'attachement à la préférence impériale demeurait intacte. Au cours du printemps de 1936, le Canada allait subir les conséquences de la mauvaise réputation qu'il avait à Canberra, au moment où l'Australie annonça sa nouvelle «politique de réorientation des échanges». Dans un effort malheureux pour garantir ses marchés en Grande-Bretagne et pour équilibrer son commerce avec les États-Unis, l'Australie entendait réduire considérablement ses importations. Peu désireuse que le Canada devienne une provenance de remplacement des produits américains visés par les restrictions, elle engloba le Canada dans son programme. «C'est là du nationalisme économique assorti d'une vengeance», déclara alors, indigné, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.<sup>18</sup>